|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Révision 1 duDocument C20/22-F** |
| **6 novembre 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG) |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil un rapport du Président du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG).

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT
POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG)

|  |
| --- |
| RésuméCe neuvième rapport annuel du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à l'intention du Conseil de l'UIT contient les conclusions et les recommandations formulées par le CCIG conformément à son mandat en vue de leur examen par le Conseil.Le présent rapport remplace le rapport intérimaire élaboré en vue de la session de juin 2020 du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** le rapport du CCIG, ainsi que les recommandations pour suite à donner parle secrétariat.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 162*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-162-F.pdf) *(Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Décision 615*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0132/en) *du Conseil;Rapport annuels du CCIG:*[*Document*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr)[*C12/44*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr) *(Premier rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C13/65 + Corr.1*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0065/fr) *(Deuxième rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C14/22 + Add.1*](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0022/fr) *(Troisième rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C15/22 + Add.1 et 2*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0022/fr) *(Quatrième rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C16/22 + Add.1*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0022/fr) *(Cinquième rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C17/22*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0022/fr) *(Sixième rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C18/22 + Add.1*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0022/fr) *(Septième rapport annuel du CCIG au Conseil);* Document [*C19/22*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0022/en) *(Huitième rapport annuel du CCIG au Conseil)* |

# 1 Introduction

1.1 Le CCIG exerce, de manière indépendante, des fonctions consultatives spécialisées, afin d'aider le Conseil et le Secrétaire général à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance pour ce qui est de l'établissement de rapports financiers, des modalités relatives aux contrôles internes, des procédures de gestion des risques et des procédures de gouvernance, ainsi que d'autres questions relatives aux audits, conformément à son mandat. Le CCIG contribue donc à améliorer la transparence, à renforcer le principe de responsabilité et à favoriser une bonne gouvernance. Le CCIG ne procède à aucun audit, et ses fonctions ne font pas double emploi avec les fonctions de responsabilité ou d'audit, internes ou externes. Il veille à garantir une utilisation optimale des ressources affectées aux audits ou autres, conformément au cadre général de l'UIT en matière de garanties.

# 2 Composition et activités du CCIG

2.1 Les membres actuels du CCIG ont été nommés par le Conseil à sa session de 2019 (*Décision 615 – Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG)*) et, à partir du 1er janvier 2020, la composition du Comité est comme suit:

– M. Kamlesh Vikamsey (Président)

– Mme Sarah Hammer

– M. Alexander Narukavnikov

– M. Honore Ndoko

– M. Henrique Schneider

2.2 Les trois (3) membres sortants du Comité ci-après avaient été nommés initialement en 2012, lors de la création du CCIG:

– Mme Beate Degen

– M. Abdeslam El Harouchy

– M. Graham Miller

2.3 La 24ème réunion du CCIG (octobre 2019) était la dernière à laquelle ont participé les trois membres sortants, qui ont souhaité exprimer leur reconnaissance et leur gratitude au Conseil pour avoir pu siéger au Comité et contribuer aux travaux de l'UIT; et au Secrétaire général ainsi qu'aux fonctionnaires du Secrétariat, qui ont travaillé sans relâche dans un esprit de coopération et ont fait preuve de bonne volonté pour faciliter les travaux du CCIG.

2.4 Le CCIG s'est réuni à Genève en octobre 2019 dans sa composition précédente, en février 2020 dans sa nouvelle composition et de manière virtuelle en juin et octobre 2020.

2.5 À la réunion virtuelle de juin 2020, les membres du Comité ont nommé M. Kamlesh Vikamsey comme Président. Conformément au mandat du CCIG, il occupera cette fonction pour une durée de deux ans.

2.6 Depuis son dernier rapport annuel, soumis au Conseil à sa session de 2019, le CCIG a travaillé dans tous ses domaines de compétence, à savoir la fonction d'audit interne, la gestion des risques, les contrôles internes, l'évaluation, l'éthique, les états financiers vérifiés et l'établissement de rapports financiers ainsi que la vérification extérieure des comptes.

2.7 Les membres du CCIG ont participé à la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), organisée le 3 février 2020, et ont suivi en particulier des questions telles que la gestion axée sur les résultats, le cas de fraude et les questions connexes, ainsi que la présentation sur le renforcement de la gestion des risques à l'UIT.

2.8 Au cours de ses réunions, le CCIG a eu des discussions sur les questions de fond avec le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, la Directrice du Bureau de développement des télécommunications, le Département de la gestion des ressources financières, l'Auditeur interne, le Vérificateur extérieur des comptes, le Conseiller juridique, le Responsable de l'éthique, la Division responsable du projet de nouveau bâtiment, le Département de la gestion des ressources humaines, le Département de la planification stratégique et des relations avec les membres et d'autres représentants de la direction, selon les besoins.

2.9 Tous les rapports des réunions du Comité, ainsi que ses rapports annuels et d'autres documents essentiels, peuvent être consultés par les membres de l'UIT sur le site web public de l'UIT, dans la [partie consacrée au CCIG](http://www.itu.int/en/council/Pages/imac.aspx), ainsi que sur la page web du [Conseil de l'UIT](https://www.itu.int/fr/council/2018/Pages/default.aspx).

2.10 En raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, les réunions virtuelles du CCIG ont dû être condensées, afin de permettre à tous les membres de participer depuis leur pays respectif. En conséquence, des sessions supplémentaires devront sans doute être planifiées afin d'examiner de façon approfondie toutes les questions confiées au CCIG.

2.11 Les membres du CCIG se félicitent dans l'ensemble de la façon dont la direction de l'UIT interagit avec le CCIG dans le cadre d'un processus constructif, en particulier en ce qui concerne l'organisation de l'intégration des nouveaux membres, l'ouverture, la capacité d'adaptation et la disponibilité de la direction pour traiter les questions du CCIG, ainsi que la réactivité dont la direction fait preuve en sollicitant l'avis du CCIG sur plusieurs questions relevant de son domaine de compétence. On trouvera les recommandations se rapportant plus particulièrement aux sujets relevant de la compétence du CCIG dans les sections correspondantes du présent rapport.

# 3 Incidences du COVID-19 sur les activités de l'UIT

3.1 Le Comité a reçu une note d'information sur les conséquences de la pandémie actuelle de COVID-19 sur le fonctionnement et les activités de l'UIT, les nouvelles initiatives et les nouveaux programmes de travail mis en œuvre, ainsi que les mesures prises pour faire face au COVID-19.

3.2 Le Comité a été particulièrement satisfait de constater que des investissements ont été réalisés en interne, en ce qui concerne les fournitures et équipements médicaux ainsi que les avis médicaux et le soutien psychologique dispensés à l'intention du personnel.

3.3 En parallèle, l'organisation a également réussi à organiser toutes ses réunions sur des plates‑formes virtuelles, réunions qui ont suscité une large participation des membres.

# 4 Évaluation des travaux de l'UIT

4.1 Le CCIG a salué les travaux effectués par l'UIT durant la pandémie de COVID-19, ainsi que l'ensemble des initiatives, manifestations, produits et partenariats liés au COVID-19, qui sont venus compléter les travaux menés par d'autres organismes du système des Nations Unies et le secrétariat de l'ONU, et a souligné l'importance du rôle que joue l'UIT en vue de connecter le monde.

4.2 Dans ce contexte, le Comité a également étudié la nécessité de diffuser une culture fondée sur l'évaluation et a proposé que la direction de l'UIT réfléchisse aux mesures concrètes à prendre pour évaluer ces initiatives du point de vue de leurs résultats et de leurs incidences.

4.3 En conséquence, les membres du CCIG ont encouragé le secrétariat à procéder, en temps utile, à une analyse des incidences et à une évaluation des mesures prises pour atténuer les effets de la pandémie et à recenser les enseignements tirés ainsi que les possibilités dans le monde de l'après-COVID.

# 5 Gestion financière

5.1 Le CCIG a continué de suivre les questions financières et s'est entretenu avec le Département de la gestion des ressources financières au sujet des faits nouveaux survenus en la matière. Depuis la soumission de son dernier rapport au Conseil, le Comité a été informé en particulier de la mise en œuvre du nouveau manuel relatif à la passation de marchés, de l'évolution des discussions sur le financement des engagements au titre de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI) à l'échelle des Nations Unies, ainsi que des faits nouveaux concernant le rétablissement de l'ancien indice de l'indemnité de poste.

5.2 Le Comité a réitéré sa Recommandation 4/2016, selon laquelle la direction de l'UIT devrait suivre les discussions du Groupe de travail des Nations Unies sur le Fonds ASHI et élaborer un plan de financement de ce passif pour l'avenir.

5.3 Le CCIG salue la décision de la direction de mettre en œuvre, dès 2022, la recommandation formulée par le Groupe de travail des Nations Unies sur le système de financement des nouveaux recrutements, dès que celle-ci aura été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

5.4 Le Comité s'est particulièrement interrogé sur la situation de trésorerie et l'état des liquidités de l'organisation, ainsi que sur les conséquences financières à long terme de la pandémie de COVID‑19. Le CCIG a pris acte de la confiance manifestée par la direction de l'UIT quant aux liquidités de l'organisation durant les six prochains mois, et continuera de dialoguer avec le Département de la gestion des ressources financières à ce sujet.

# 6 Audit interne

6.1 Le CCIG a poursuivi l'examen de la planification et de l'état d'avancement des activités d'audit interne, ainsi que des résultats des rapports d'audit interne en 2019 et 2020.

6.2 Le Comité a exprimé ses préoccupations quant aux ressources affectées aux travaux d'audit qui sont menés à bien par l'Unité de l'audit interne. Le CCIG avait déjà fait part à la direction de préoccupations analogues dans le cadre de plusieurs recommandations, en particulier:

– Recommandation 11/2016: "Le CCIG recommande que les ressources de l'Unité de l'audit interne soient utilisées de manière adaptée et fassent l'objet d'une gestion rigoureuse, de façon à tirer le meilleur parti possible des travaux d'audit directs".

– Recommandation 2/2017: "Le CCIG recommande à l'Unité de l'audit interne de promouvoir l'adoption d'une planification pluriannuelle des activités d'audit basée sur les risques, comprenant un cycle continu de couverture, de façon à assurer une supervision appropriée des domaines clés et des activités opérationnelles à terme et à optimiser l'utilisation des ressources limitées de l'Unité de l'audit interne".

– Recommandation 3/2017: "Comme l'avait recommandé le CCIG en 2016, il est important que les ressources limitées dont dispose l'Unité de l'audit interne soient utilisées pour examiner les domaines qui représentent les risques les plus élevés auxquels l'organisation est exposée en priorité".

6.3 Les membres du CCIG se sont dit de nouveau préoccupés par l'utilisation des ressources limitées, la portée des travaux d'audit et l'adéquation des processus. La période écoulée a été marquée par de nombreux bouleversements, mais l'Unité de l'audit interne doit rattraper le retard qui a été pris concernant les travaux nécessaires pour évaluer l'intégrité de l'organisation.

Les résultats sont actuellement insuffisants, et la situation semble se détériorer plutôt que s'améliorer. Le Comité se demande si l'Unité de l'audit interne dispose des ressources nécessaires pour assurer un suivi efficace de l'organisation.

6.4 Indépendamment des efforts déployés dans le cadre des différentes enquêtes et des autres travaux non liés aux audits, et des bouleversements liés au COVID-19, le mandat de l'Unité de l'audit interne doit être mené à bien. Il est extrêmement préoccupant de constater qu'aucune activité d'audit n'a été effectuée en 2020. Les travaux doivent se poursuivre dans la sphère virtuelle, de manière équivalente, si ce n'est dans une plus large mesure.

6.5 Les préoccupations soulevées devraient être traitées, car les risques pourraient être particulièrement élevés si on se place dans une perspective d'avenir. Le Comité estime qu'il s'agit d'une activité essentielle et se tient à disposition pour mener une discussion plus approfondie, afin de trouver de toute urgence une solution à ce problème.

6.6 Le CCIG a pris note de l'augmentation du nombre d'enquêtes et a attiré l'attention sur la proposition consistant à mettre en place une ressource spécifique pour les enquêtes, à titre de priorité (voir le [Document C20/60](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0060/en) du Conseil relatif à la création et au financement d'une nouvelle fonction d'investigation et d'un nouveau processus d'enquête). Le Comité a néanmoins souligné la nécessité de faire appel à des spécialistes extérieurs pour certains types et certains domaines d'enquêtes.

|  |
| --- |
| **Recommandation 1 (2020)**: Au sein de toute organisation, l'audit interne constitue la troisième ligne de défense pour fournir des garanties quant à la gestion des risques et aux processus de contrôle interne de l'organisation. Le CCIG recommande que l'Unité de l'audit interne soit considérablement renforcée sur le plan des ressources, de la portée et de l'adéquation des processus. |

# 7 Vérification extérieure des comptes

7.1 Le CCIG a collaboré étroitement avec le Vérificateur extérieur des comptes, en organisant, lors de chacune de ses réunions, des sessions en présence du Vérificateur extérieur des comptes et de la direction de l'UIT et des discussions privées avec le Vérificateur extérieur des comptes uniquement.

7.2 S'agissant du système de contrôle interne, le Vérificateur extérieur des comptes a formulé une opinion avec réserve au sujet des états financiers de l'UIT pour 2019, comme en 2018. Les contrôles du Vérificateur extérieur des comptes ont montré que les dépenses liées à la coopération internationale et à l'assistance technique avaient été autorisées et effectuées en vertu d'un système de contrôle interne auquel le Vérificateur extérieur n'a pas pu se fier aux fins de la vérification. Le Vérificateur extérieur des comptes n'a pas pu appliquer d'autres procédures de vérification convenables pour s'assurer que les charges comptabilisées étaient exemptes d'inexactitudes significatives.

7.3 Le Vérificateur extérieur des comptes a reconnu que l'UIT avait entamé un processus global visant à mettre dûment en œuvre les recommandations qu'il a formulées, ainsi que celles formulées par l'Unité de l'audit interne et le Corps commun d'inspection. Dans son rapport, le Vérificateur extérieur des comptes a pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur les contrôles internes, créé à l'initiative de la Directrice du BDT, afin de traiter notamment les risques liés au cadre de responsabilisation et d'examiner les procédures relatives aux contrôles de gestion. Néanmoins, le Vérificateur extérieur des comptes a jugé bon de maintenir l'opinion avec réserve, dans la mesure où les instruments qui ont été élaborés n'ont pas encore apporté la preuve de leur efficacité pour ce qui est d'atténuer les risques recensés concernant la présentation de l'information financière.

7.4 Le CCIG a aussi appelé l'attention sur la question évoquée par le Vérificateur extérieur des comptes concernant la nécessité de mettre davantage l'accent sur le traitement rapide des données administratives et la stabilisation du système ERP du Département HRMD. Les contrôles qui ont été effectués ont montré que les allocations versées pourraient ne pas (ou ne plus) être conformes aux conditions d'attribution effectives que doivent remplir les membres du personnel, tandis que les saisies et ajustements manuels de données sont susceptibles d'avoir des effets en cascade sur d'autres indemnités. Dans ce contexte, le Vérificateur extérieur des comptes n'a pas été en mesure de parvenir à une conclusion quant à l'exactitude des chiffres présentés dans les états financiers.

7.5 Dans son Rapport pour 2019, le Vérificateur extérieur des comptes a de nouveau mis l'accent sur l'incidence des passifs actuariels correspondant aux prestations à long terme dues aux fonctionnaires dans l'état de la situation financière, en particulier en ce qui concerne l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI).

7.6 Le CCIG recommande que le Conseil accorde une attention prioritaire au Rapport et aux recommandations du Vérificateur extérieur des comptes.

|  |
| --- |
| **Recommandation 2 (2020)**: Le CCIG recommande à la direction d'examiner le processus actuel concernant le renforcement du système ERP du Département HRMD et d'étudier cette question à titre prioritaire, afin de trouver la solution la plus adaptée. |

Désignation du nouveau Vérificateur extérieur des comptes

7.7 Dans la mesure où le processus de sélection du nouveau Vérificateur extérieur des comptes n'a pas abouti initialement, le Conseil a approuvé la proposition visant à désigner une nouvelle fois le Vérificateur extérieur actuel, pour un mandat supplémentaire de deux ans.

7.8 Le CCIG avait déjà souligné l'importance de ce processus de sélection par mise au concours et avait proposé qu'il soit mené de telle sorte qu'il suscite une concurrence équitable et suffisante. Dans le cadre de son mandat, le CCIG est chargé de donner des avis sur la désignation du Vérificateur extérieur des comptes.

7.9 Le CCIG a pris note des travaux du Comité d'évaluation et du renouvellement du processus de désignation du nouveau Vérificateur extérieur des comptes, et a proposé que le nouveau Vérificateur extérieur des comptes soit désigné sans plus attendre et à titre de priorité, conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.

# 8 Recommandations en matière d'audit et de vérification

8.1 Le CCIG a constaté que plusieurs recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne et le Vérificateur extérieur des comptes n'ont pas encore été mises en œuvre. Le Comité rappelle qu'il est important d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations formulées de longue date.

|  |
| --- |
| **Recommandation 3 (2020)**: Le CCIG recommande qu'un mécanisme soit établi afin de garantir la mise en œuvre des recommandations de longue date qui sont restées en suspens. |

# 9 Cas de fraude dans un bureau régional

9.1 Le CCIG a suivi les mesures qui ont été prises suite au cas de fraude dans un bureau régional, ainsi que les efforts déployés par la direction de l'UIT pour réduire le risque de fraude au sein de l'organisation. Le CCIG salue les travaux actuellement menés par le Groupe de travail sur les contrôles internes, visant à procéder à des améliorations et à mettre en place des mécanismes de contrôle adaptés, conformément aux recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes, l'Unité de l'audit interne et le CCIG.

9.2 En outre, le CCIG a pris note de l'évaluation des mesures prises suite au cas de fraude, qui figure dans le rapport du Vérificateur extérieur des comptes, en particulier en ce qui concerne un rapport confidentiel élaboré par un enquêteur extérieur au début de 2020 (le "Rapport complémentaire"), qui traite d'éventuelles défaillances d'ordre systémique ou individuel et/ou d'éventuels manquements au niveau des responsabilités de la direction dans la supervision et la surveillance. Le Comité recommande que les recommandations du Vérificateur extérieur des comptes sur ce sujet soient mises en œuvre de toute urgence.

9.3 De plus, le Comité a souligné qu'il était nécessaire et important non seulement de mettre en place les contrôles internes, mais aussi de veiller en permanence à leur mise en œuvre effective et à leur renforcement.

9.4 Le Comité a fait observer qu'il était de la plus haute importance de veiller à ce que ces éléments soient pleinement mis en œuvre et s'est engagé à suivre de près l'évolution du projet. Le renforcement des contrôles est un processus continu, de sorte que le CCIG encourage l'organisation dans son ensemble à tirer des enseignements de ce processus et à les intégrer dans tous les processus opérationnels, en garantissant l'appropriation et la responsabilisation au sein de toutes les unités organisationnelles.

# 10 Rapport de PWC sur l'examen de la présence régionale

10.1 Lors de sa dernière session, le CCIG a reçu un exemplaire du rapport de PWC sur l'examen de la présence régionale de l'UIT. Dans la mesure où la présence régionale constitue un sujet de préoccupation majeur pour le Comité, celui-ci attend avec intérêt la réponse qui sera apportée par la direction concernant le rapport et les recommandations qui y figurent.

10.2 Une session spéciale consacrée à cette question sera organisée durant la prochaine réunion du CCIG, afin que le Comité puisse formuler ses propres conclusions et donner d'autres avis au Conseil et à la direction de l'UIT.

# 11 Gestion des risques

11.1 Le CCIG a suivi de près les progrès accomplis en ce qui concerne les mesures de gestion des risques à l'UIT, en collaboration avec le Chef de la Division de la stratégie et de la planification. Le CCIG a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion des risques et a félicité le secrétariat pour ses travaux visant à revoir la Politique de gestion des risques et la Déclaration relative à la propension au risque de l'UIT, ainsi que pour les propositions visant à renforcer la structure de gouvernance des risques et à créer une fonction de gestion des risques et de contrôle interne au sein du secrétariat.

11.2 Le CCIG souhaiterait avoir des informations sur les nouveaux progrès accomplis en la matière.

# 12 Projet de diagnostic culturel et d'évaluation des lacunes en matière de compétences

12.1 Le CCIG a reçu des informations concernant le projet de diagnostic culturel et d'évaluation des lacunes en matière de compétences qui est en cours de mise en œuvre à l'échelle de l'UIT.

12.2 Le CCIG avait recommandé précédemment (Recommandation 2/2018) que l'UIT s'emploie à harmoniser son modèle de fonctionnement, sa stratégie en matière de ressources humaines et ses principaux domaines d'action avec la vision stratégique de l'Union, afin d'être une organisation adaptée aux besoins, compte tenu de l'accélération de la transformation numérique et du développement de la société de l'information.

12.3 Le Comité a fait part de son intérêt concernant le projet et de son souhait de poursuivre le dialogue avec la direction de l'UIT durant la mise en œuvre de ce projet.

# 13 Une UIT unie dans l'action

13.1 Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, il est indiqué que "*Les Secteurs travailleront de concert à la mise en œuvre du plan stratégique. Le Secrétariat appuiera une planification opérationnelle coordonnée, en évitant les redondances et les doublons et en optimisant les synergies entre les Secteurs, les Bureaux et le Secrétariat général"*.

13.2 Le Comité reconnaît que la structure organisationnelle établie dans la Constitution et la Convention de l'UIT présente des atouts, mais souhaiterait également souligner l'importance d'une UIT unie dans l'action.

13.3 Le CCIG assurera le suivi de cette question, afin de fournir des avis éventuels concernant l'amélioration des processus de gestion en ce sens.

# 14 Bureau de l'éthique

14.1 Le CCIG a poursuivi le dialogue avec le Responsable de l'éthique et a continué de recevoir des informations sur les activités du Bureau de l'éthique. Le Comité a salué les travaux menés par le Bureau de l'éthique et a pris note de l'augmentation du nombre de plaintes en 2019 et 2020, ainsi que du nombre d'enquêtes pour lesquelles le Bureau de l'éthique procède actuellement à un examen préliminaire.

14.2 Le CCIG attend avec intérêt de dialoguer plus avant avec le Bureau de l'éthique au sujet des travaux actuellement menés en vue d'améliorer et d'harmoniser les politiques et les procédures en vigueur.

# 15 Projet de construction des locaux du siège de l'UIT

15.1 Le CCIG a continué de recevoir à intervalles réguliers des informations du Chef de la Division de la gestion des installations et du projet de bâtiment au sujet des progrès accomplis et des faits nouveaux survenus dans le cadre du projet de construction des locaux du siège de l'UIT.

15.2 Le CCIG a pris note de la confiance témoignée dans le cadre du processus de planification et a souligné qu'il était important de faire preuve de vigilance et d'évaluer en permanence les incidences de la pandémie de COVID-19 et les conséquences pour le projet, dans la mesure où le moindre changement ou la moindre incertitude pourraient se révéler extrêmement coûteux aux fins du projet.

15.3 Compte tenu de l'importance du projet et de sa complexité sur le plan technique, le CCIG encourage le recours à des spécialistes techniques extérieurs dans le cadre des processus et des mécanismes liés à la structure de gouvernance du projet.

15.4 Le CCIG continuera de suivre l'état d'avancement du projet et de fournir régulièrement des avis. Le Comité tient à rappeler une nouvelle fois la nécessité d'exercer un suivi et un contrôle rigoureux de ce projet, compte tenu de son importance et des risques élevés qui y sont liés.

# 16 Situation des recommandations formulées par le CCIG

16.1 Conformément à la pratique habituelle, et afin d'aider le Conseil à suivre les mesures prises en application des recommandations du CCIG, le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations qu'il avait formulées précédemment, qui est présenté dans l'Annexe 1.

16.2 À ce jour, 83% des recommandations du CCIG ont été appliquées, et 10 recommandations (17%) sont actuellement mises en œuvre par le secrétariat.

# 17 Divers

17.1 Les membres du CCIG tiennent à renouveler l'expression de leur gratitude aux États Membres, au GTC-FHR, au Secrétaire général, au Vice-Secrétaire général, aux Directeurs des Bureaux et aux fonctionnaires de l'UIT pour leur appui, leur coopération et leur attitude constructive en vue de favoriser le fonctionnement efficace du Comité. En particulier, le Comité est reconnaissant de l'aide et de l'appui fournis dans le cadre de ses 26ème et 27ème réunions (juin et octobre 2020), qui se sont tenues en visioconférence.

17.2 La composition du CCIG, ses responsabilités, son mandat et ses rapports sont disponibles sur le site web public de l'UIT, dans la partie consacrée au CCIG: <http://www.itu.int/imac>.

Annexe 1 – Statistiques concernant la mise en œuvre des recommandations du CCIG



Taux de mise en œuvre

 **2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019** Total

Recommandations

Taux de mise en œuvre des recommandations du CCIG – Recommandations par année

**En cours**

Mise en œuvre

En cours

Total

**Mise en œuvre**

État d'avancement – Taux de mise en œuvre

Rec. 2012-2019

2018

2015

2016

2017

2012

2013

2014

 **2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_